

Destinataires :

**Mesdames et Messieurs les présidents d'Organes Déconcentrés,
Mesdames et Messieurs les présidents de Clubs,
Mesdames et Messieurs les responsables de Sca**

Mesdames et Messieurs les présidents de Commissions Nationales

Copie :

Mesdames et Messieurs les membres du CDN

Chères et chers collègues,

La création à venir d'une licence compétition suscite des questionnements. Ces réactions sont entendues et respectées. Parce que derrière elles, il y a beaucoup plus qu'une question de tarif. Il y a un attachement profond à notre fédération, à son esprit, à son unité, et à tout ce qui la fait vivre au quotidien : les clubs, les bénévoles, les cadres, les compétiteurs, les pratiquants.

Je sais ce que représentent nos compétitions. Elles ne sont pas seulement des épreuves. Elles sont le fruit d'un engagement collectif, souvent discret, parfois exigeant, toujours essentiel pour faire vivre nos disciplines dans les clubs et les territoires.

C'est précisément parce que nous voulons préserver cet engagement et donner un avenir durable à nos disciplines sportives que cette évolution a été engagée. Et c'est d'ailleurs à la demande de plusieurs de nos commissions sportives nationales.

Mais je le dis avec clarté : si une décision n'est pas comprise, si elle est perçue comme injuste ou éloignée du terrain, alors nous devons prendre le temps de l'expliquer, de la partager, et d'y apporter toute la transparence nécessaire.

La licence fédérale reste le socle commun de notre fédération. La question qui se pose aujourd'hui n'est pas celle d'une division entre les pratiques, mais celle des moyens que nous voulons donner à nos disciplines sportives pour continuer à exister, à se structurer et à progresser.

Une fédération qui investit pour les sportifs. Les moyens techniques et médias développés ces dernières années (arbitrage et contrôle vidéo, plaques et chronométrage électronique, outils numériques de classement, retransmissions vidéo en live, relations presse...) ont permis d'améliorer la qualité des compétitions et la visibilité de nos disciplines. Ils représentent aussi des exigences nouvelles, que nous devons collectivement assumer pour avancer. En dehors de ces investissements, il y a eu croissance des stages de détection et de perfectionnement au service des compétiteurs, le budget de fonctionnement des Commissions a augmenté d'environ 20% en quelques années pour soutenir cet effort.

Pourquoi créer une licence compétition ? Comme dans la quasi-totalité des fédérations sportives, un tarif différencié entre licence loisir et licence compétition devient nécessaire. Au sein de la FFESSM, les disciplines compétitives génèrent des coûts de plus en plus importants, sans bénéficier des revenus liés à la délivrance de brevets comme en plongée loisir. La baisse des subventions publiques pour le sport, déjà faibles pour notre fédération non olympique (5% de notre budget national) nécessite d'adapter notre modèle économique. La licence compétition permettra donc de continuer à mettre le modèle économique fédéral au niveau des standards nationaux tout en sécurisant l'avenir des compétitions. Elle participera à maintenir le niveau d'exigence des compétitions, d'assurer efficacité et équité grâce aux outils de pointe et de continuer à médiatiser les performances de tous.

Un impact ciblé et maîtrisé. Cette évolution n'a de sens que si elle bénéficie concrètement aux clubs et commissions sportives, aux territoires et aux bénévoles qui font vivre la fédération. La nouvelle licence compétiteur sera obligatoire uniquement pour les licenciés qui souhaitent **participer à une compétition inscrite au calendrier FFESSM et avec un classement officiel**, quel que soit le niveau (départemental, régional, national) et la commission sportive. Elle ne concernera pas les juges et arbitres, et ne modifiera pas la situation des pratiquants strictement loisirs.

L'augmentation de tarif est donc portée exclusivement par le licencié compétiteur. Elle s'ajoutera au prix de la licence standard. La décision de la fourchette tarifaire finale ne sera arrêtée que lors du Comité Directeur National de juin 2026 sur cette hypothèse de travail :

- + 20 € pour les adultes (plus de 16 ans)
- + 10 € pour les jeunes (de 12 ans à moins de 16 ans)
- + 1 € pour les enfants (moins de 12 ans)

Ce qui reste dans la fourchette du surcoût observé (de +10 à +50 €) dans les autres fédérations sportives.

Notre fédération n'a de sens que si chacun continue à s'y reconnaître. Qu'il soit plongeur loisir, compétiteur, encadrant, juge, arbitre ou bénévole. Le dialogue se poursuit avec exigence, avec respect, et avec le souci constant de préserver ce qui nous rassemble.

Avec mes meilleurs sentiments fédéraux et bien sportivement,

Frédéric Di Meglio
Président de la FFESSM